

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 mars 2016**

Décision n° **CP-2016-0782**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Travaux de remplacement du système de sécurité et d'alarme incendie du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - lot n° 1 : alarme et détection incendie - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 février 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 9 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), M. Claisse.

**Commission permanente du 7 mars 2016****Décision n° CP-2016-0782**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Travaux de remplacement du système de sécurité et d'alarme incendie du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - lot n° 1 : alarme et détection incendie - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 23 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision du Bureau n° B-2014-0455 du 3 novembre 2014, la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, a autorisé la signature d'un marché public de travaux, pour le remplacement du système de sécurité et d'alarme incendie du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - lot n° 1 : alarme et détection incendie. Ce marché a été notifié sous le numéro 2014-451 le 9 décembre 2014 à l'entreprise Siemens pour un montant de 289 973 € HT, soit 347 967,60 € TTC.

Les travaux ont débuté le 2 février 2015 et comprenaient la mise en place du nouveau système de sécurité puis la dépose de l'installation existante.

En cours de chantier, il est apparu nécessaire de :

- de créer 3 zones de compartimentage supplémentaires correspondant au local groupes électrogènes, au local sous station tramway et au local LTS/SIG (Local Technique de Station et SIGnalisation ferroviaire),
- de ne plus asservir le compartimentage aux déclencheurs manuels ; ces derniers devant n'avoir que la fonction d'alarme. La possibilité et non l'obligation d'asservir le compartimentage aux déclencheurs manuels s'est montrée inacceptable pour l'exploitation du bâtiment au fur et à mesure de la mise en service de l'installation.

Sans ces modifications, tout acte de malveillance sur un déclencheur manuel entraînait l'arrêt de l'exploitation du tramway et la non réalimentation du site en cas de coupure d'électricité.

Ces modifications du marché initial ont engendré des heures de travail de nuit pour effectuer des tests sur les installations du tramway.

Enfin, 2 détecteurs ont dû être rajoutés en cours de chantier à la halte garderie, située au niveau 4 Rhône du bâtiment, du fait de la création d'un nouveau local après l'étude faite par l'entreprise prestataire.

Les travaux objet de ce présent avenant sont les suivants :

- modification du plan de zone (> 1 600 mètres carrés),
- modification du scénario du fait de la création de 3 zones de compartimentage supplémentaires (au local Groupe Electrogène, au local sous station tramway et au Local Technique de Station et SIGnalisation ferroviaire (LTS/SIG),
- modification du scénario (suppression des asservissements par les Déclencheurs Manuels (DM)),
- essais de nuit (les 15 et 16 septembre 2015),

- mise en place de 2 détecteurs incendie supplémentaires dans la halte-garderie,
- mise à disposition de 2 informations pour Keolis (report d'information au PC tramway et au PC métro de dérangement de la centrale incendie et d'alarme feu),
- asservissements de 15 arrêts ventilations contre 8 prévus au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ; 8 ventilations asservies étant l'existant avant travaux. Les 7 ventilations non asservies devaient l'être dans la nouvelle installation pour être conforme.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 18 625,88 €HT, soit 22 351,06 €TTC porterait le montant total du marché à 308 598,88 €HT, soit 370 318,66 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 6,42 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 au marché n° 214-451 conclu avec l'entreprise Siemens pour les travaux de remplacement du système de sécurité et d'alarme incendie du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP).

Cet avenant d'un montant de 18 625,88 €HT, soit 22 351,06 €TTC porte le montant total du marché à 308 598,88 €HT, soit 370 318,66 €TTC.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, individualisée sur l'opération n° OP08O2090, le 17 décembre 2009 pour un montant de 860 000 €TTC en dépenses à la charge du budget principal.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - compte 231 351 - fonction 86, pour un montant de 370 318,66 €TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 mars 2016.**